



Compte-rendu Réunion Commission Equipe 11/07/2022

	Convoqué	Présent	Excusé
Claude Tenon	X	X	
Marcia Cunha Nicolet	X	X	
Véronique	X		
Erwan	X		X
Manu Lécuyer : Entraîneur consultant	X	X	
Stéphane Ghidini	X	X	
Dominique Foullon	non	non	non

A la Croix Verte. Aucun coût pour le club.

Ordre du Jour

Candidature.....	2
Pré-requis.....	2
Présélection	3
Sélection.....	3
Suite	4
Avis de la commission sur la participation aux compétitions.....	4
Rappel des obligations des sélectionnés	4



Préambule

Les décisions de la commission "sélection des équipes" se basent sur le document "Mode de sélection Championnat de France 3D par équipe de club septembre 2022." (Appelé document de référence dans la suite). Et sur les résultats des archers, tirés du site de la FFTA.

Stéphane Ghidini s'est rajouté à la commission pour remplacer les membres indisponibles (il était candidat à l'équipe masculine, mais n'ayant pas passé les minima il ne peut y participer).

Débats

Candidature

Les archers ayant fait acte de candidature sont :

Catégorie	Femme	Homme
Poulies	Emilie	Dom, Gregory F, Jean-Philippe
BareBow	Eva, Sandy, Océane	Kilian, Stéphane, Tony F.
Longbow	Mélissa	Laurent

Débat / Décision :

Toutes les candidatures ont été faites dans les conditions du document de référence : elles sont donc recevables.

Pré-requis

Les archers candidats doivent faire à minima trois concours qualificatifs et être présent dans le classement officiel de la FFTA.

Débat / Décision :

Dom, n'ayant fait qu'un seul concours, ne remplit pas ce pré-requis du document de référence. En conséquence, sa candidature doit être écartée à ce stade.

Les autres candidats ont bien concouru au minimum 3 fois et sont donc présents dans le classement FFTA. Leur candidature passe à la prochaine étape.

Les classements FFTA au 12/07/22 sont :

Archers	3 meilleurs résultats			Moyenne
CHEMAIN EVA	279	258	256	264
DROMARD OCEANE	265	263	262	263
DEBRAY KILLIAN	317	304	297	306
ARTAZ SANDY	310	290	287	295
FOLLADOR TONY	381	370	368	373
GHIDINI STEPHANE	319	307	305	310
DIAS MELISSA	199	187	181	189
LECOFFRE LAURENT	248	229	215	230
FERRARO GREGORY	472	459	457	462
CHATILLON EMILIE	431	427	423	427



PLANCHARD JPE 395 391 375 387

Présélection

Le document de référence impose la réalisation de minima lors des concours qualificatifs.

Niveau de performance (minima de Présélection club) :

- 320 points / femme tir libre
- 230 points / femme arc nu
- 190 points / femme arc droit

-
- 420 points / homme tir libre
 - 330 points / homme arc nu
 - 220 points / homme arc droit

Débat / Décision :

Les résultats individuels des archers candidats sont les suivants :

Catégorie	Femme	Homme
Poulies	Minima = 320 Emilie = 431	Minima = 420 Gregory = 472 Jean-Philippe = 395
BareBow	Minima = 230 Eva = 279 Océane = 265 Sandy = 310	Minima = 330 Kilian = 317 Stéphane = 319 Tony F = 381
Longbow	Minima = 190 Mélissa = 199	Minima = 220 Laurent = 248

Les candidatures des archers Jean-Philippe, Killian et Stéphane s'arrêtent là car ils n'ont pas fait les minima requis. Les autres peuvent passer à l'étape suivante.

Sélection

Rappel du document de référence : "Les règles de sélection se basent sur les résultats officiels des archers sélectionnables. Ces derniers seront classés par leur niveau dans le classement du championnat de France 3D. Elle pourra tenir compte d'événements imprévus qui limiteraient les prestations de certains archers lors des concours officiels."

Débat / Décision :

Les sélectionnés pour l'équipe masculine sont (pas de choix à discuter) : Gregory F, Tony et Laurent.

Pour l'équipe féminine, un choix doit être fait pour la représentante BareBow. Trois candidates sont en lice : Eva, Océane et Sandy.

Selon leur moyenne au classement FFTA, les candidates peuvent être classées comme suit:

- 1^{ère} Sandy avec 295 ;
- 2^{ème} Eva avec 264 ;
- 3^{ème} Océane avec 263.

La commission ne voit pas d'éléments qui pourraient être prise en compte pour passer outre ce classement dans les conditions du document de référence.



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Les sélectionnées pour l'équipe féminine sont : Emilie, Sandy et Mélissa.

Les sélections font l'objet d'un vote : acceptées par les membres présents votant de la commission : Claude, Marcia et Stéphane.

Suite

La sélection des équipes 3D sera soumise pour approbation au Conseil d'Administration du club et aux candidats.

Avis de la commission sur la participation aux compétitions.

Débat / Décision :

Il existe une dynamique d'équipe pour les femmes mais pas pour les hommes.

L'équipe des femmes est classé 18^{ème} sur 38 pour un quota de 30. Actuellement, elle est 5^{ème} dans les équipes inscrites.

L'équipe des hommes est classé 50^{ème} sur 143 pour un quota de 40. Actuellement, elle est 17^{ème} dans les équipes inscrites.

La commission recommande l'envoi de l'équipe femmes à la compétition mais pas celle des hommes.

Si la participation de l'équipe féminine est confirmée, un appel à candidature pour le(a) coach devra être lancé.

Rappel des obligations des sélectionnés

Les candidats se sont engagés en cas de sélection de faire à minima 2 jours de préparation spécifique.

Débat / Décision :

Manu met à disposition, gratuitement, son parcours à la Feclaz. Il pourra y être disponible pour une aide technique.